

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-191 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 28 septembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Vulbas, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 septembre 2023 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 67

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY (*à partir de la délibération n°2023-168*), Jean-Pierre GAGNE (*jusqu'à la délibération n°2023-191*), Franck PLANET (*jusqu'à la délibération n°2023-191*), Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2023-218*), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI (*jusqu'à la délibération n°2023-207*), Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN (*jusqu'à la délibération n°2023-217*), Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-206*), Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2023-214*), Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET (*jusqu'à la délibération n°2023-214*), Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Valérie BERNARD, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Liliane FALCON), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Daniel FABRE), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Sylviane BOUCHARD (à Eric BEAUFORT).

Etaient excusés et suppléés : Daniel BEGUET (par Valérie BERNARD), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Marie-Françoise VIGNOLLET, Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Joël MATHY, Walter COSENZA, Maël DURAND, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET, Bernard GUERS.

Objet : Attributions complémentaires de subventions 2023 aux associations dans le domaine du sport

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 septembre 2023 ;

M. Jean-Pierre GAGNE, vice-président, rappelle que par délibérations du 23 mars 2023, le Conseil communautaire a octroyé des aides dans les domaines du sport conformément à ses statuts et suite à l'appel à projet clos le 4 janvier 2023.

Sur simple présentation de leur labellisation, les clubs sportifs labellisés école de sport, peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire de 800 €. Le Hand Ball Club Ambérieu vient de présenter son attestation. Aussi, il est proposé de leur accorder le montant de subvention réservé aux écoles de sport.

Dernièrement, la CCPA a reçu une demande de subvention de la part de l'association Gazelles SMS, basée à Meximieux, pour une participation au Trek'in Gazelles 2023. Les équipes sont composées de 3 femmes (épreuve 100 % féminine) qui adhèrent à l'association et dont l'une réside également sur la commune de Meximieux. M. Jean-Pierre GAGNE propose d'honorer cette demande à hauteur de 500 euros.

M. Jean-Alex PELLETIER ne prend pas part au débat et au vote.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser les subventions suivantes :

- | | | |
|---------------------------|---|-------|
| ➤ Hand Ball Club Ambérieu | : | 800 € |
| ➤ Gazelles SMS | : | 500 € |

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 3 octobre 2023*

Publiée le **04 OCT. 2023**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

